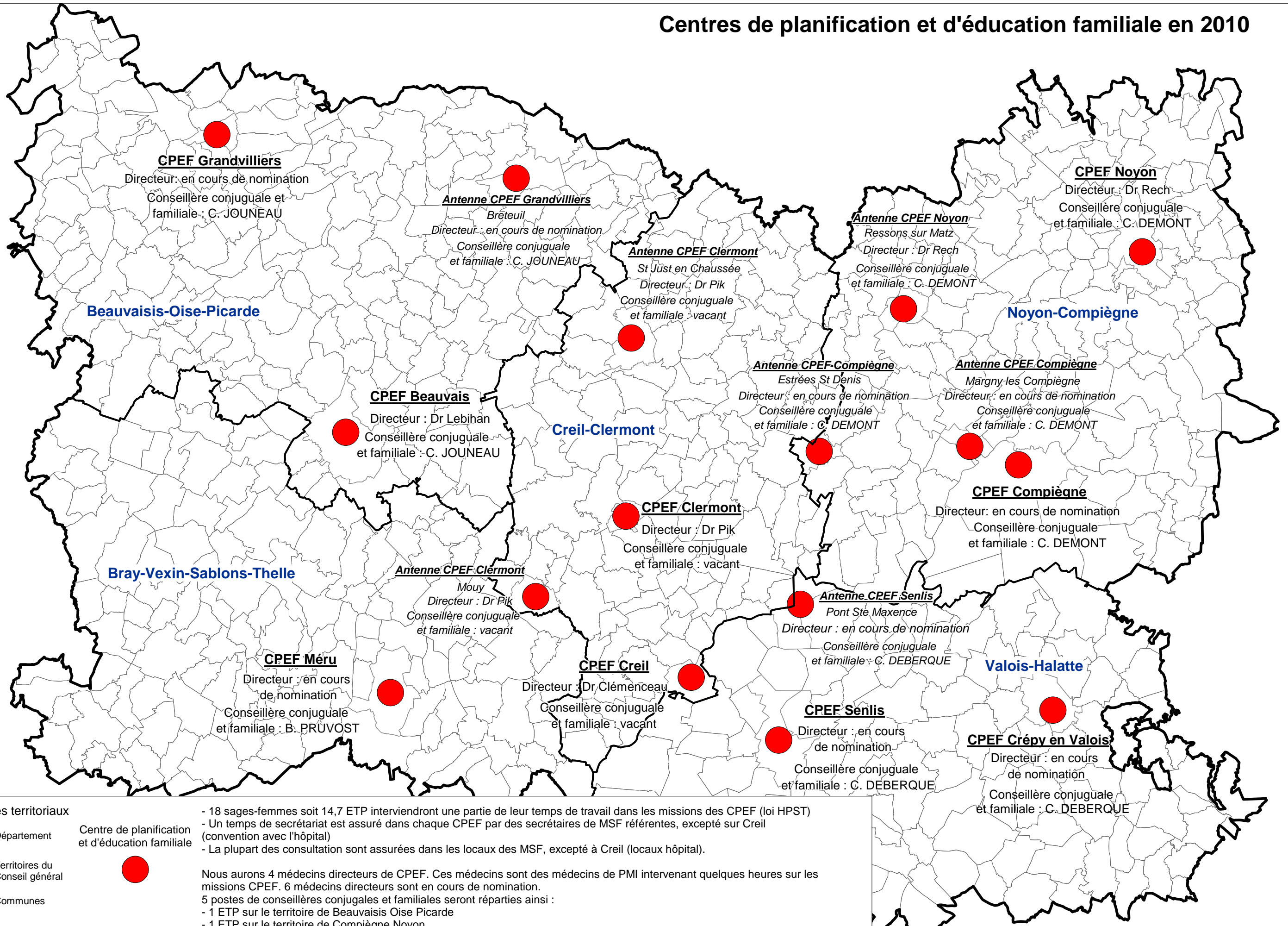


# Centres de planification et d'éducation familiale en 2010



Découpages territoriaux

- Département
- Territoires du Conseil général
- Communes

Centre de planification et d'éducation familiale

- 18 sages-femmes soit 14,7 ETP interviendront une partie de leur temps de travail dans les missions des CPEF (loi HPST)
- Un temps de secrétariat est assuré dans chaque CPEF par des secrétaires de MSF référentes, excepté sur Creil (convention avec l'hôpital)
- La plupart des consultations sont assurées dans les locaux des MSF, excepté à Creil (locaux hôpital).

Nous aurons 4 médecins directeurs de CPEF. Ces médecins sont des médecins de PMI intervenant quelques heures sur les missions CPEF. 6 médecins directeurs sont en cours de nomination.

5 postes de conseillères conjugales et familiales seront réparties ainsi :

- 1 ETP sur le territoire de Beauvaisis Oise Picarde
- 1 ETP sur le territoire de Compiègne Noyon
- 1 ETP sur le territoire de Halatte Valois
- 0,80 ETP sur le territoire de Vexin Bray Thelle
- 1,20 ETP sur le territoire de Creil Clermont

